

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 63 (1990)

Heft: 7-8

Artikel: Ecole et stations agricoles de Grange-Verney : concours d'architecture sur invitations

Autor: Rosazza, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCOLE ET STATIONS AGRICOLES DE GRANGE-VERNEY

Concours d'architecture sur invitations

Les concours sur invitations

En septembre 1988, le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud lançait un appel de candidature auprès de jeunes bureaux d'architectes du canton les invitant à déposer un dossier en vue de participer à des concours sur invitations ou, éventuellement, à des mandats d'avant-projets pour des objets de moyenne importance.

123 dossiers de candidatures ont été déposés, dont 40 ont été retenus pour la participation à divers concours organisés par notre service.

Un premier concours a eu lieu le premier semestre 1989 portant sur la création de nouveaux locaux de sciences à l'Ecole supérieure de commerce à Lausanne où neuf bureaux furent invités.

Le concours qui nous occupe a réuni 12 bureaux d'architectes dont 11 ont rendu un projet admis au jugement.

Les critères de sélection des architectes invités au présent concours ont porté sur le respect de la dénomination « Jeunes architectes du canton », l'étude approfondie des dossiers transmis et des références, ainsi que de l'aptitude des architectes ayant réalisé des constructions utilisant le bois.

Un troisième concours sera lancé dans deux ans touchant l'Ecole et stations agricoles cantonales de Marcelin à Morges et portant sur la réalisation d'un bâtiment d'enseignement et de démonstration et le réaménagement des zones extérieures.

Le concours de Grange-Verney

Dans le cadre de la politique de l'Etat de Vaud pour la promotion du bois, il a été décidé d'imposer aux concurrents ce matériau pour les nouvelles constructions.

Il nous est apparu en effet des plus intéressants, dans le cadre d'une école d'agriculture, de réaliser un exemple.

Par l'intégration tout d'abord des nouveaux bâtiments aux existants, forts différents les uns des autres, puisque l'on y trouve un petit château d'habitation du XVII^e siècle, une étable du début du XIX^e, une ferme des années 50, le bâtiment principal, construit par l'architecte Marc Piccard en 1951, enfin le bâtiment des cultures maraîchères datant de 1975.

Par une unité architecturale ensuite des nouvelles constructions s'écartant diamétralement du bâti existant.

Il fut donc mentionné dans le règlement et programme du concours d'architecture sous généralités :

« L'utilisation du bois sous toutes ses formes (structures, revêtements, etc...) est impérative dans les limites permises par les différentes

fonctions, ceci dans le cadre de la politique de l'Etat pour la promotion de ce matériau. »

Comment les architectes ont-ils ressenti cette contrainte *entre parenthèses* ?

– « Le thème d'une utilisation rationnelle et systématique du bois nous paraît intéressante et stimulante. »

– « Le cadre rural ainsi que l'utilisation du bois sortent du contexte habituel des concours d'architecture et me semblent, de ce fait, être une expérience enrichissante et stimulante. »

– « Le thème nous paraît intéressant et l'utilisation du bois ressemble davantage à un défi qu'à une contrainte. »

Appréciation globale de l'ensemble des projets

Il faut remarquer d'entrée qu'il n'y a pas eu d'idées nouvelles ou révolutionnaires dans les projets proposés. Est-ce dû à une inexpérience ou à un décalage temporel entre la Suisse romande et la Suisse alémanique ?, à part quelques exemples marquants.

Pas d'innovation technique également mais là, on peut le comprendre, les projets sont présentés à l'échelle 1:200 avec une planche explicative avec quelques indications sur le parti constructif et les matériaux, principalement des éléments structurels en bois.

Il est clair qu'entre le projet de concours, échelle 1:200 et l'avant-projet définitif, échelle 1:100, un travail en profondeur est nécessaire, représentant plusieurs mois de travail.

La première préoccupation des concurrents et ceci avant « la clause construction bois » était sans aucun doute l'implantation des nouvelles constructions sur le domaine de Grange-Verney.

En effet, par la diversification des activités regroupant des zones d'espace et de dégagement, d'enseignement, de gymnastique, d'ateliers, tant d'enseignement que d'entretien, ainsi qu'une extension des ateliers de 500 m² demandée dans le programme, constituait autant de contraintes pour les concurrents.

Critères de jugement

Les critères d'appréciation que s'était fixés le jury se divisent en 4 chapitres :

1. Critères d'aménagement :

- valorisation des éléments naturels du site ;
- rapports avec le bâti existant ;
- définition des espaces extérieurs ;
- qualité des circulations ;
- économie de terrain.

COMPOSITION DU JURY

Président :

M. Jean-Pierre DRESCO, architecte de l'Etat, chef du Service des bâtiments.

Membres :

M. Olivier DUNANT, chef du Service de l'agriculture du DAIC; M. Armand FORESTIER, agriculteur à Thierrens, membre du Conseil des écoles d'agriculture; M. Jacques LONCHAMP, architecte EPFL/SIA, Lausanne; M. Mircea LUPU, architecte SIA à Chêne-Bougeries/Genève; M. Julius NATTERER, ingénieur SIA, professeur de l'EPFL; M. Martin STEINMANN, architecte, professeur à l'EPFL.

Suppléants :

M. Jean NICOLLIER, architecte EPFZ/SIA, La Tour-de-Peilz; M. Michel ROSAZZA, Service des bâtiments, président du Comité de programmation.

Experts :

M. René MOMMER, directeur de l'Ecole de Grange-Verney; M. Jean-Pierre CHATELAIN, Service des bâtiments, chef du secteur nord; M^{lle} Martine PAYOT, architecte au Service de l'aménagement du territoire.

2. Critères fonctionnels :

- relations fonctionnelles générales;
- distribution spatiale interne;
- circulations internes des bâtiments;
- fonctionnement spécifique de chaque unité.

3. Critères esthétiques :

- volumétrie;
- articulation des espaces;
- expression architecturale.

4. Critères techniques :

- propositions structurelles et constructives;
- économie générale du projet.

Considérations générales du jury

« Le jury apprécie, à sa juste valeur, l'effort fourni par les onze concurrents. Il constate la bonne qualité générale des propositions et l'excellence de quelques projets qui ont permis une confrontation de partis dont les conclusions sont très importantes pour l'avenir de l'Ecole de Grange-Verney et la valorisation de son site remarquable. Il suffit de citer les multiples combinaisons imaginées pour les nouveaux bâtiments d'école, de sports et d'ateliers, pour comprendre l'enrichissement acquis au cours de l'analyse détaillée de ces variables.

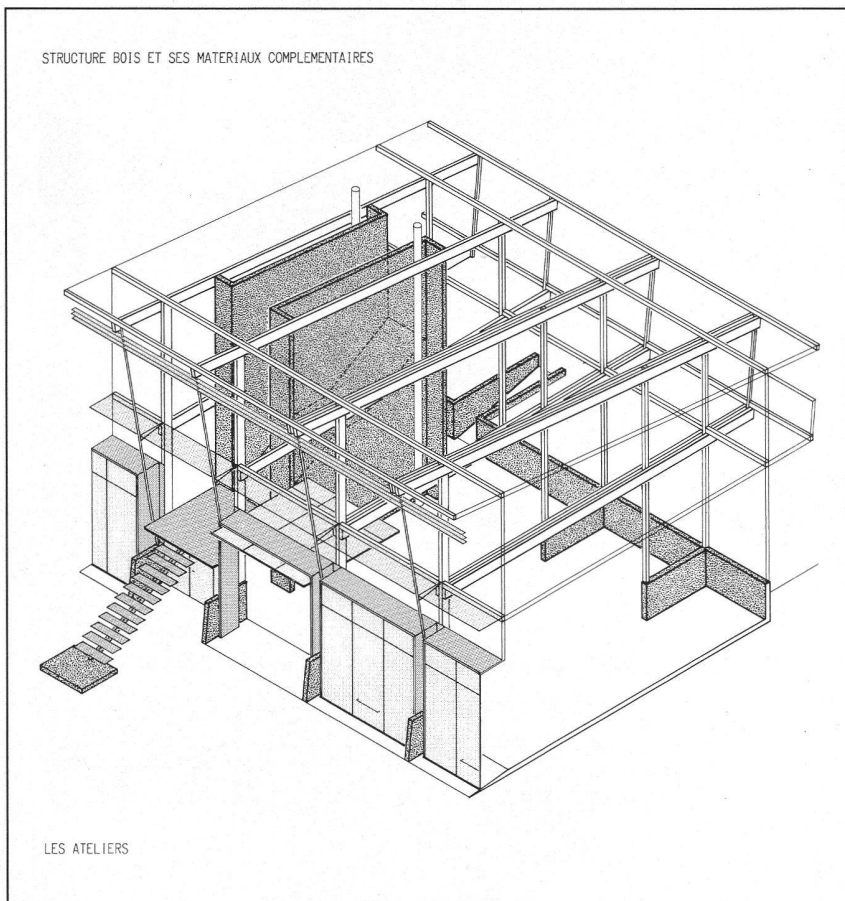
Des propositions intéressantes ont été suggérées pour offrir à l'enseignement des métiers de l'agriculture, des conditions idéales et adaptées, dans un cadre moderne et valorisant. Le concours a permis d'approfondir deux concepts fondamentaux; l'un regroupant les ateliers à l'école, l'autre liant les ateliers à la ferme. Les réflexions du jury ont permis de constater que la parenté du travail pratique et de celui de la ferme conservait une valeur symbolique essentielle pour une école comme Grange-Verney.

L'examen des projets a montré le souci de plusieurs concurrents d'offrir des formes permettant une large évolution de la formation professionnelle dans ce domaine en mutation.

Le jury s'est également attaché à découvrir l'image de constructions en bois pour une école d'agriculture; il souhaite que ce choix ne tombe pas dans le piège des constructions « à caractère provisoire ».

*Michel Rosazza
Service des bâtiments
Etat de Vaud*

Extraits du rapport du jury



« Belle de Boskoop » 1^{er} prix

Architectes : Laurent Faessler et Inès Werner

L'implantation du programme demandé est réalisé avec une grande économie de moyens et une maîtrise volumétrique remarquable. La position exacte du bâtiment des classes par rapport à l'existant est confortée par le biais de la grande salle dont l'axe d'entrée rejoint celui de l'ancienne école. La perte de terrain engendrée par cette position et par la situation du parking est partiellement compensée par la remise en culture de la zone des ateliers démolis. Le volume des nouveaux ateliers, adossé au monticule nord-ouest, met en valeur les bâtiments de la ferme, tout en créant un rapport heureux avec l'ensemble de l'école. La passerelle souligne ce geste en raccourcissant les parcours piétonniers.

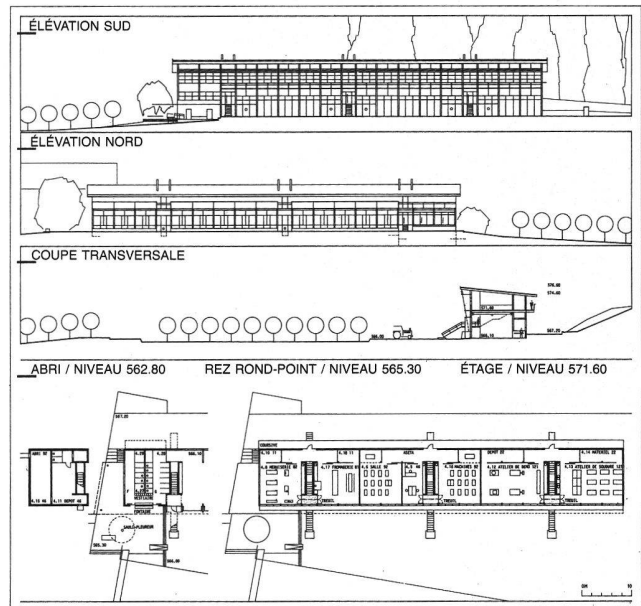
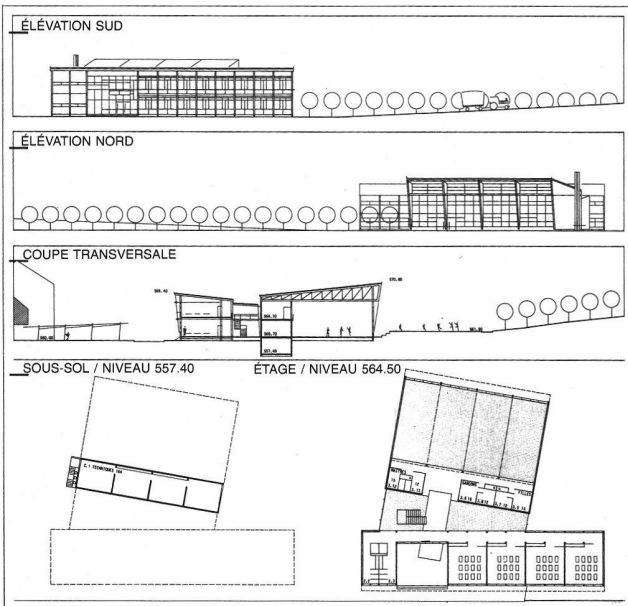
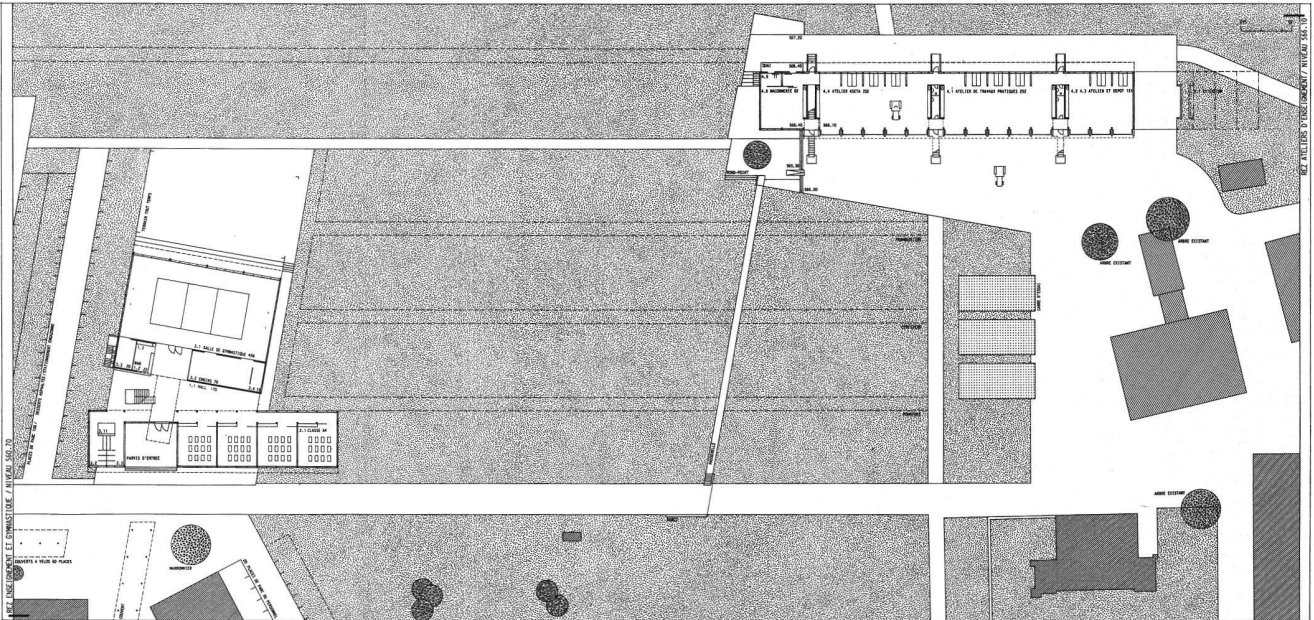
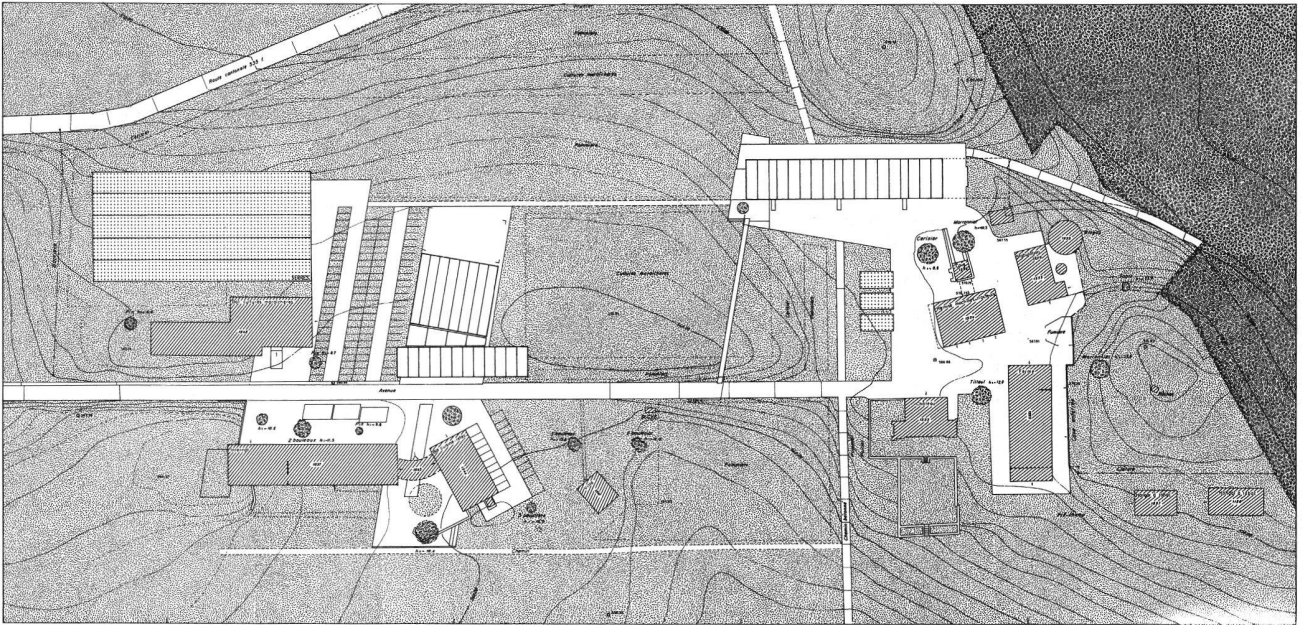
Le regroupement des serres-tunnels à l'arrière du bâtiment des cultures maraîchères participe à la bonne ordonnance générale.

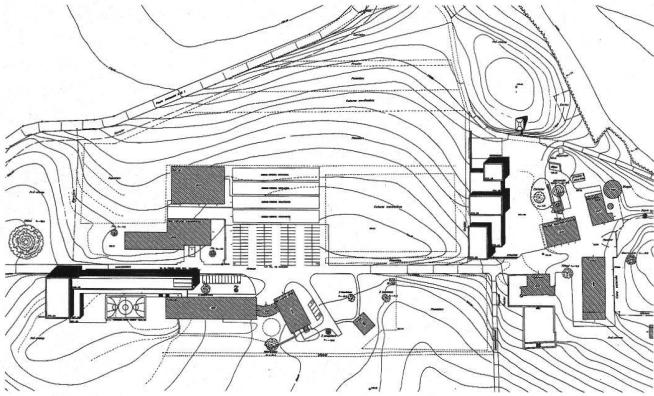
L'organisation des ateliers est facile, avec une largeur ouverture vers l'extérieur. La proposition de créer en fonds d'ateliers une tranche de locaux complémentaires est intéressante.

L'expression architecturale suggère la même maîtrise que la définition des formes. Les matériaux indiqués ou cités en référence forment un tout harmonieux avec les formes adoptées et les principes structurels.

La rigueur structurelle et constructive du projet garantit une bonne économie de réalisation.

Pour conclure mon exposé, je vous fais part des considérations générales du jury qui reflètent bien l'importance d'un tel concours.





« Pan » 2^e prix

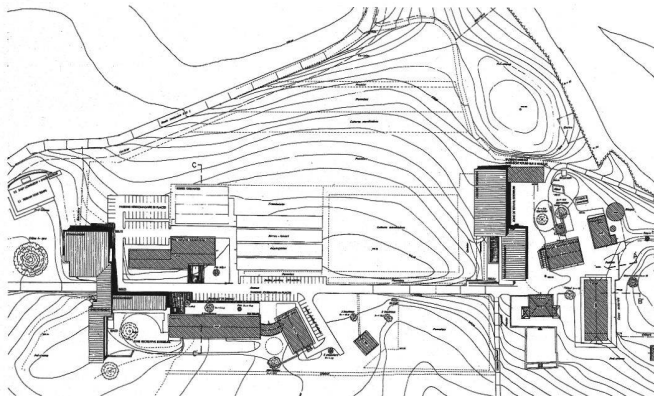
Architectes : Patrick Devanthery et Inès Lamunière

L'emplacement choisi pour la salle de gymnastique et l'école sauvegarde complètement la perception du site et marque fortement l'entrée dans la propriété. La salle de gymnastique forme une tête concluant la composition. Les ateliers, situés le long du talus de la ferme, s'appuient sur un socle qui reprend le thème des murs de jardins entourant le château.

Les parkings sont regroupés devant les serres-tunnels, ce qui a l'avantage de la concentration, mais la perte d'une partie intéressante des cultures maraîchères.

La proximité des deux bâtiments de classes permet de les relier, offrant une grande souplesse de fonctionnement. En revanche, les accès aux classes sont extrêmement longs puisque la seule entrée reste celle de l'école actuelle.

Le système constructif de l'école et de la salle de gymnastique est très simple, utilisant le métal pour reprendre les efforts de traction des poutres en bois.



« Agritecture archiculture » 3^e prix

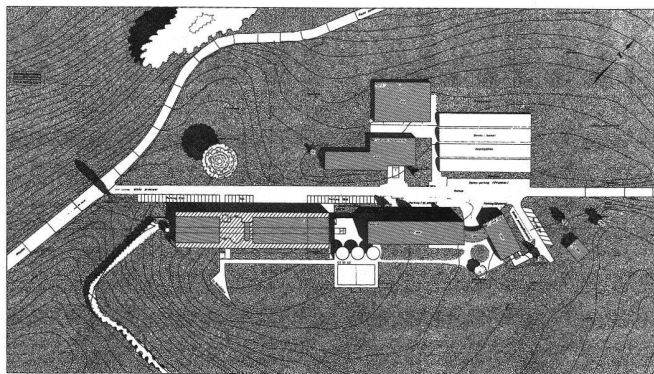
Architecte : Jacques Richter

Le projet situe un nouvel ensemble scolaire à l'entrée sud-est du domaine de Grange-Verney et les ateliers à proximité de la ferme.

Le front de façades sud-ouest marque résolument l'entrée de l'école, accentuée par une galerie surplombant la route et la reliant avec le secteur des classes.

La « perpendicularité » du bâtiment vu de l'arrivée se retrouve au fond du domaine avec les ateliers implantés sur le talus de la ferme.

L'expression architecturale est très cohérente avec les choix formels et constructifs. Le projet montre une grande maîtrise d'un langage bien connu, mais utilisé avec fraîcheur et précision.



« Le Chêne » 4^e prix

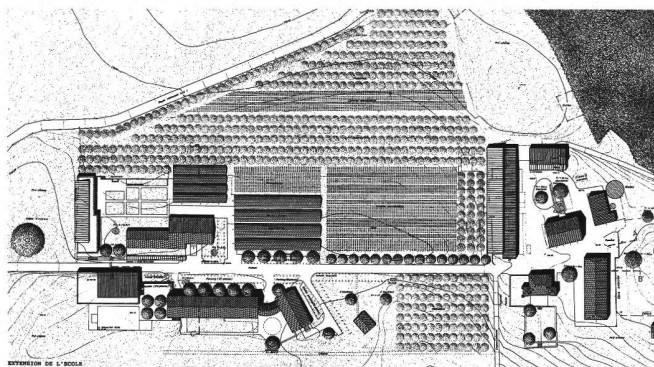
Architecte : Marc Burgener

La concentration de la totalité du programme en un seul bâtiment déplace le poids de l'école en limite sud-ouest, en face du chêne séculaire. Cette proposition radicale assure la plus grande économie du site existant tout en reléguant la ferme aux confins nord-est du domaine. Il s'agit donc d'un geste hautement fonctionnel affirmé par une volumétrie et une expression sans rappel à la tradition de l'école.

L'emplacement choisi est favorable du point de vue agricole car il ne représente pas une valeur d'usage.

La rencontre avec l'ancien bâtiment est réglée par une place intermédiaire où aboutit un escalier secondaire. Cette disposition n'est acceptable qu'avec la réalisation de l'extension !

Un unique bâtiment, renfermant toutes les fonctions demandées est un gage de facilité d'organisation. Les aménagements intérieurs sont correctement disposés, bien qu'un peu schématiques.



« Tracteur » 5^e prix

Architectes : Marie et Bernard Zurbuchen-Henz

La proposition choisie pour les bâtiments d'école et de gymnastique respecte le bâti existant et marque, de manière précise, l'entrée au complexe de Grange-Verney. Les plantations proposées conduisent naturellement à la ferme et aux ateliers bien situés par rapport aux autres volumes et, notamment, au château. Le projet général d'aménagement se lit comme une volonté positive d'ordonnement de l'existant.

Les ateliers sont bien organisés, s'ouvrant directement sur l'esplanade centrale de la ferme.

Le dessin des volumes et des façades est sobre et correct, dépourvu à l'extrême.